

Image not found or type unknown



Construction maison loi concernant la maçonnerie

Par **pisaneschi emmanuel**, le **06/03/2009** à **11:16**

je possede une maison individuelle construite il y a 6 ans,donc couverte par la garantie decennale et j'ai fais reisoler les combles dernièrement et le professionnel m'a dit que"les arases de toit ne possedait pas de ferraillageage".rnMa question est :cela est il obligatoire et depuis quelle date eventuelle.rnrnmerci par avance